EDS

Code de conduite

Version 2026-2027 | Mise à jour : septembre 2026

VERSION FRANÇAISE

Un environnement sécuritaire, positif et inclusif

Le présent code s'applique aux joueurs, parents, tuteurs, accompagnateurs, entraîneurs, bénévoles et membres du personnel pendant les activités ÉDS et les communications liées au programme.

1. Respect, ponctualité et sécurité

- Respecter les coéquipiers, adversaires, entraîneurs, arbitres, parents, personnel du Club, personnel du complexe, installations, équipements et uniformes.
- Écouter attentivement les consignes des entraîneurs et arbitres et les suivre dès la première fois.
- Utiliser un langage approprié; aucun langage grossier, comportement agressif, intimidation, discrimination, menace, violence, humiliation, taquinerie ou exclusion n'est toléré.
- Arriver à l'heure, en uniforme complet, avec chaussures adaptées, protège-tibias et bouteille d'eau. L'entrée sur le terrain est permise au plus tôt cinq minutes avant la séance.
- Quitter le terrain rapidement après la séance afin d'assurer une transition efficace et informer l'entraîneur en cas d'absence.
- Jouer de façon sécuritaire, sans bijoux ni gomme, et signaler immédiatement une blessure ou une situation dangereuse.

2. Présence, groupes et équipement

- Une présence régulière est attendue.
- Les joueurs sont répartis en groupes de couleur affichés à l'entrée du terrain et doivent prendre le dossard correspondant avant d'entrer.
- Apporter l'équipement requis et arriver prêt à jouer.
- Respecter les groupes, dossards, terrains et zones désignés.

3. Effort, inclusion, esprit sportif et travail d'équipe

- Faire toujours de son mieux, quel que soit le score, garder une attitude positive et ne jamais abandonner.
- Encourager les coéquipiers et célébrer leurs efforts, pas seulement les résultats.
- Accueillir tout le monde et respecter les différences de niveau, d'origine et de capacités.
- Jouer avec dignité et respect, féliciter les adversaires, éviter les célébrations excessives et accepter la défaite avec grâce.
- Se rappeler que le soccer est un sport d'équipe, poursuivre des objectifs communs et soutenir les coéquipiers sur le terrain et à l'extérieur.

4. Engagement des parents et accompagnateurs

- Encourager tous les joueurs avec des mots positifs et respectueux.
- Laisser les entraîneurs diriger; ne pas donner d'instructions depuis le bord du terrain.
- Respecter les entraîneurs, arbitres, bénévoles, personnel et autres familles; ne pas contester, intimider ni harceler.
- Ne pas perturber le déroulement d'un match ou d'une séance et ne pas entrer sur le terrain sans autorisation.
- Arriver à l'heure pour déposer et récupérer l'enfant.
- Transmettre les préoccupations calmement par les voies officielles du Club, loin des joueurs et sans interrompre une séance.

- Protéger la vie privée des enfants et ne pas publier d'images ou de renseignements concernant d'autres participants sans consentement.

5. Engagement des entraîneurs et du personnel

- Créer un environnement sécuritaire, agréable, encourageant, inclusif et adapté au développement, où les joueurs de tous niveaux peuvent apprendre, jouer et progresser.
- Traiter chaque joueur avec dignité, sans favoritisme, humiliation ni discrimination.
- Donner des consignes claires et adaptées à l'âge.
- Utiliser une discipline éducative, proportionnelle et documentée.
- Signaler les blessures, incidents de sécurité et comportements préoccupants selon les procédures du Club.
- Respecter la confidentialité des renseignements des participants et des familles.

6. Comportements interdits

- Violence physique, menaces, intimidation, harcèlement, discrimination, taquinerie ou exclusion.
- Insultes, langage haineux, gestes obscènes ou comportements agressifs.
- Jeu dangereux intentionnel, refus répété de suivre les consignes de sécurité ou détérioration du matériel.
- Interférence avec une séance, confrontation publique ou communication en ligne abusive visant l'ÉDS ou ses membres.
- Présence sous l'influence d'alcool, de cannabis ou de toute substance nuisant à la sécurité.

7. Respect du code et mesures disciplinaires

1. Premier avertissement : avertissement verbal de l'entraîneur ou du personnel et explication du comportement attendu.
2. Deuxième avertissement : retrait ou suspension temporaire de l'activité et entretien avec le parent ou tuteur.
3. Comportement répété : entretien avec la famille, plan de correction et suspension éventuelle des séances.
4. Comportement grave ou persistant : révision par la direction et possibilité de fin d'inscription, sous réserve des droits prévus par la loi.

Un incident grave peut entraîner une intervention ou une suspension immédiate sans suivre toutes les étapes précédentes. Les mesures sont adaptées à l'âge, au risque, à la gravité et aux antécédents.

8. Signalement d'une préoccupation

Toute préoccupation liée à la sécurité, à l'intimidation, au harcèlement ou au comportement doit être transmise au Club par courriel ou au bureau. Le Club examinera la situation de façon équitable et préservera la confidentialité dans la mesure raisonnablement possible.

N'oubliez pas : l'objectif est de s'amuser, d'apprendre et de progresser, pas seulement de gagner. En rejoignant l'École de soccer ÉDS, les joueurs et les familles s'engagent à respecter ce code afin de maintenir un environnement sûr, agréable et respectueux pour tous.

Primauté de la loi - La présente politique complète les droits prévus par les lois applicables du Québec et ne les limite pas. En cas de divergence, la loi prévaut.